

faillies le vingtième jour de Decembre 1710
Collationné, Signé, BERTHELOT.

*Préjudice
que souffre
le commerce
d'Hollande
de la conti-
nuation de
la guerre.*

V. Les Sujets de la République d'Hollande ressentent de plus en plus, le préjudice que leur commerce a souffert & souffrira encore plus à l'avenir, du peu de disposition que les Commissaires Députez des Etats Généraux apportèrent aux negociations de Paix, lors des Conferances de Gertrudemberg; n'ayant cherché qu'à perpetuer la guerre par les conditions déraisonnables & impossibles qu'ils proposerent. Ils se sont déjà vûs frustrer du gain du commerce qu'ils faisoient en France & en Espagne, nonobstant la guerre, à la faveur des Passeports que les deux Couronnes accordoient très aisément à leurs Marchands: la revocation de ces Passeports a déjà produit la perte de plus de cent de leus bâtimens marchands, qui ont été pris par les Armateurs François & Espagnols: mais ce qui doit leur être plus sensible, c'est que les Nations neutres vont attirer à elles tout le gain que les seuls Hollandois faisoient par leur commerce ouvert avec les deux Couronnes: car par un Arrêt du Conseil du 30. Decembre, publié depuis peu sur toutes les frontieres, le Roi permet aux Nations neutres, d'apporter dans les Ports du Royaume, les marchandises contenuës dans un état joint à l'Arrêt, qui sont de plus de cent vingt différentes sortes, dont aucune n'est du crû ni de la fabrique d'Hollande, & dont cependant les Hollandois faisoient presque seuls le commerce.

*Arrêt qui
permet aux
Nations
neutres de
faire le com-
merce en
France &c.*

Le Roi, pour mieux favoriser dans cette occasion